



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN
DATE DU TREIZE AVRIL

DEUX MILLE DIX-NEUF

Affaire n°23-130419 : Renouvellement du réseau AEP du tronçon urbain du CD55 / Validation de l'AVP et du financement prévisionnel (OLE et Région au titre du PRR2)

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 09 AVRIL 2019 et que le nombre de membres en exercice étant de 29, le nombre de présent(s) est de : 21

Absent (s) : 04

Procuration (s) : 04

Total des votes : 25

Secrétaire de séance : ALOUETTE Priscilla

L'an deux mille dix-neuf le TREIZE AVRIL à neuf heures trente le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Marc Luc BOYER.

PRÉSENTS : Marc Luc BOYER Maire - Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY 1^{er} adjoint - Gervile LAN YAN SHUN 3^{ème} adjoint - Sylvie DE ALMEIDA SANTOS 4^{ème} adjointe - Micheline ALAVIN 5^{ème} adjointe - Yves PLANTE 6^{ème} adjoint - Emmanuelle GONTHIER 7^{ème} adjointe - Jean Benoit ROBERT 8^{ème} adjoint - René HOAREAU conseiller municipal - Marie Lucie VITRY conseillère municipale - Jasmine JACQUEMART conseillère municipale - Marie Josée DIJOUX conseillère municipale - Ghislaine DORO conseillère municipale - Priscilla ALOUETTE conseillère municipale - Alette ROLLAND conseillère municipale - Jacques GUERIN conseiller municipal - Lucien BOYER conseiller municipal - Jean Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal - Joëlle DELATRE conseillère municipale - Johnny PAYET conseiller municipal - Sabine IGOUFE conseillère municipale.

ABSENT(S) : Didier DEURWEILHER conseiller municipal - Mélissa MOGALIA conseillère municipale - Toussaint GRONDIN conseiller municipal - Éric BOYER conseiller municipal.

PROCURATION(S) : Laurence FELICIDALI 2^{ème} adjointe à Sylvie DE ALMEIDA SANTOS 4^{ème} adjointe - Victorin LEGER conseiller municipal à Gervile LAN YAN SHUN 3^{ème} adjoint - André GONTHIER conseiller municipal à Marc Luc BOYER Maire - Jean Noël ROBERT conseiller municipal à René HOAREAU conseiller municipal.


LE MAIRE
Marc Luc BOYER

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20190413-DCM23-130419-
DE
Date de télétransmission : 18/04/2019
Date de réception préfecture : 18/04/2019

Affaire n° 23-130419 :

Renouvellement du réseau AEP du tronçon urbain du CD55 / Validation de l'AVP et du financement prévisionnel (OLE et Région au titre du PRR2)

Dans le cadre du partenariat établi par convention avec le Conseil Départemental, l'un des axes de travail est consacré à la poursuite de l'aménagement de la route départementale 55. Cette voie importante non seulement pour l'irrigation du quartier du 2^{ème} Village et des hameaux de la Petite Plaine, contribue principalement à la desserte du massif forestier de Bébour-Bélouve, l'un des 4 grands sites touristiques de l'Île. Il est alors nécessaire à ce titre de traiter à la fois globalement et qualitativement cet axe en y intégrant les déplacements doux (piéton et vélo, conformément au Plan Régional Vélo). C'est ainsi que le 13 septembre 2018, l'avant-projet sommaire de l'aménagement paysager et urbain du CD55 pour la section comprise entre la RN3 et le carrefour des Remparts, avait été présenté au Conseil Municipal pour information.

Ainsi, afin d'anticiper les travaux de chaussée, il est proposé de renouveler et de renforcer au préalable le réseau d'alimentation en eau potable sur la même section concernée par les travaux du Conseil Départemental.



Plan de situation

Les travaux consistent en la pose d'une fonte Ø 150 sur tout le linéaire avec la reprise des branchements et raccordements aux réseaux à connecter de part et d'autre de la voie.

Le cout prévisionnel global de l'opération s'élève à 311 441 € HT (337 913,48 € TTC) réparti comme suit :

- Travaux pour un montant de 286 741 € HT
- Etudes diverses pour la somme de 24 700 € HT

Le plan de financement proposé est le suivant :

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20190413-DCM23-130419-
DE
Date de télétransmission : 18/04/2019
Date de réception préfecture : 18/04/2019

PARTENAIRES	TAUX	MONTANT
Office Local de l'Eau	70%	218 008.70 €
Région Réunion au titre du PRR2	20%	62 288.20 €
Commune	10%	31 144.10 €
Montant Total HT		311 441.00 €
Montant TVA	8,5 %	26 472.48 €
Montant total TTC		337 913.48 €

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal :

- Conformément à l'article L 2121-17 du CGCT précisant que, le Conseil Municipal ne peut délibérer valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente.
- Vu l'absence de quorum constaté à la séance du 08 avril 2019 à partir de l'affaire 08, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a été à nouveau convoqué ce jour, et peut ainsi valablement délibérer sans condition de quorum.

Le Conseil Municipal, à LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS, 1 abstention (Jacques GUERIN conseiller municipal) :

- VALIDE l'Avant-Projet (AVP) de cette opération,
- VALIDE le plan de financement prévisionnel et la participation financière de la Commune à hauteur de 31 144.10 €,
- VALIDE la participation financière de l'OLE pour un montant de 218 008.70 €,
- VALIDE la participation financière de la Région Réunion d'un montant de 62 288.20 € au titre du PRR 2^{ème} génération,
- AUTORISE le Maire à solliciter les subventions de l'Office de l'Eau et de la Région Réunion,
- AUTORISE le Maire à lancer la consultation des entreprises,
- AUTORISE le Maire ou en son absence, l'Adjoint délégué, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

(Pièces-Jointes : Estimation des travaux sur réseaux AEP AVP-Rapport d'Avant-Projet SUEZ).

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme
LE MAIRE,

Marc Luc BOYER



Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20190413-DCM23-130419-
DE
Date de télétransmission : 18/04/2019
Date de réception préfecture : 18/04/2019

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20190413-DCM23-130419-
DE
Date de télétransmission : 18/04/2019
Date de réception préfecture : 18/04/2019

Etudes d'aménagement de la RD55 du PR0 AU PR1+100					
ESTIMATION DES TRAVAUX SUR REASEAUX AEP AVP					
DQE					
N°	DESIGNATION	U	P.U (€)	Qte	TOTAUX (€)
100	<u>PRIX GENERAUX</u>				
101	Installation, implantation et repli de chantier	F	35 000.00	1.00	35 000 €
102	Pose de panneaux d'information au public	U	700.00	2.00	1 400 €
103	Plans d'exécutions/carnet de branchement / récolements	F	5 000.00	1.00	5 000 €
104	PAQ/PPSPS/Planning	F	1 200.00	1.00	1 200 €
105	Sujétions de trafic, alternat, déviations	F	5 000.00	1.00	5 000 €
106	Investigations complémentaires réseaux	F	4 500.00	1.00	4 500 €
	<u>TOTAL PRIX GENERAUX</u>				52 100 €
200	<u>TRAVAUX PREPARATOIRES</u>				
201	Découpe soignée d'enrobé (x2)	ml	8.00	950.00	7 600 €
202	Démolition/réfection de maçonnerie de tout nature pour passage branchement riverain	m3	45.00	40.00	1 800 €
203	Démolition / Refection de chaussée enrobé	m2	35.00	1500.00	52 500 €
	<u>TOTAL TRAVAUX PREPARATOIRES</u>				61 900 €
300	<u>RESEAUX AEP</u>				
	<u>Tranchées</u>				
301	Fouille pour tranchée AEP yc remblaiement	m3	28.00	950.00	26 600 €
	<u>Canalisations</u>				
302	Fourniture et pose FTE DN150	ml	57.00	935.00	53 295 €
303	Reprise des branchements privés en PEHD 25 y compris passage en sous œuvre sous caniveau et refection de chaussée	U	850.00	59.00	50 150 €
	<u>Divers</u>				
304	Fourniture et pose plaque pleine	U	950.00	3.00	2 850 €
305	Fourniture et pose ventouse + regard	U	1 350.00	2.00	2 700 €
306	Fourniture et pose vidange	U	550.00	4.00	2 200 €
307	Fourniture et pose vanne DN150	U	600.00	10.00	6 000 €
308	Fourniture et pose vanne DN100	U	500.00	1.00	500 €
309	Fourniture et pose B.I	U	3 000.00	2.00	6 000 €
310	Reprise de raccordement du P.I existant	U	800.00	1.00	800 €
311	Raccordement sur réseau existant en service	U	2 500.00	2.00	5 000 €
312	Essais et desinfection	ml	3.20	935.00	2 992 €
	<u>TOTAL RESEAUX AEP</u>				159 087 €
	TOTAL H.T. EN EUROS				273 087 €
	Divers et Imprévus 5%				13 654 €
	TOTAL H.T. EN EUROS				286 741 €
	T.V.A 8.50 %				24 373 €
	TOTAL T.T.C. EN EUROS				311 114 €

Accusé de réception en préfecture
 974-219740065-20190413-DCM23-130419-
 DE
 Date de télétransmission : 18/04/2019
 Date de réception préfecture : 18/04/2019

Travaux sur réseaux AEP RD55**ESTIMATION DES TRAVAUX AVP**

POSTE N°	INTITULE	MONTANT €HT
100	PRIX GENERAUX	52 100 €
200	TRAVAUX PREPARATOIRES	61 900 €
300	RESEAUX AEP	159 087 €
	SOUS-TOTAL €HT	273 087 €
	DIVERS ET IMPREVUS 5%	13 654 €
	TOTAL €HT	286 741 €



LA PLAINE DES PALMISTES

19MRU015
2019

Travaux sur réseaux d'AEP anticipés au
Projet d'aménagement de la RD55 du PR0 au PR1+200

Rapport d'Avant-Projet – Travaux sur réseaux d'AEP



CONSULTING

SAFEGE
14 Rue Jules Thirel
Bât. A - Bureau 34 - Savanna
97460 SAINT PAUL

Direction France

SAFEGE SAS - SIÈGE SOCIAL
Parc de l'Ilc - 15/27 rue du Port
92022 NANTERRE CEDEX
www.safege.com



Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20190413-DCM23-130419-
DE
Date de télétransmission : 18/04/2019
Date de réception préfecture : 18/04/2019

Vérification des documents IMP411

Numéro du projet : 19MRU015

Intitulé du projet : Travaux sur réseaux d'AEP anticipés au projet d'aménagement de la RD55 du PRO au PR1+200

Intitulé du document : Rapport d'AVP - Travaux sur réseaux d'AEP

Version	Rédacteur NOM / Prénom	Vérificateur NOM / Prénom	Date d'envoi JJ/MM/AA	COMMENTAIRES Documents de référence / Description des modifications essentielles
1	Nayagam Mathilde	Balanec François	19/03/2019	Version initiale

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20190413-DCM23-130419-
DE
Date de télétransmission : 18/04/2019
Date de réception préfecture : 18/04/2019

Sommaire

1.....	OBJET DU PRESENT DOSSIER.....	5
2.....	PRESENTATION DU PROJET D'AMENAGEMENT DE LA RD55	5
2.1	Situation.....	5
2.2	Rappel des études antérieures.....	6
2.3	Géométrie	6
2.4	Voirie	8
2.5	Hydraulique	10
2.6	Réseaux (hors AEP).....	11
3.....	TRAVAUX SUR RESEAUX D'AEP	12
3.1	Principe.....	12
3.2	Localisation	12
3.3	Trame d'extension	12
3.4	Equipements	12
3.5	Défense incendie	12
3.6	Abandon des réseaux existants.....	12
3.7	Implantation et caractéristiques du réseau	12
4.....	ESTIMATION DES TRAVAUX SUR RESEAUX D'AEP.....	13
5.....	POINTS DE VIGILANCE	14

Tables des illustrations

Figure 1 :	Plan de situation.....	6
Figure 2 :	Profil en travers type intégrant l'aménagement de bandes cyclables.....	7
Figure 3 :	Découpage des bassins versants	10

1 OBJET DU PRESENT DOSSIER

Le présent dossier d'avant-projet vise à présenter l'étude technique relative aux travaux sur réseaux d'AEP réalisés par anticipation aux travaux d'aménagement de la RD55 programmés par le département de La Réunion.

En effet, il a été décidé par la mairie de la Plaine des Palmistes de réaliser les travaux sur réseaux AEP initialement prévus dans le cadre projet d'aménagement de la RD55 de manière anticipée. Contrairement aux autres travaux du projet d'aménagement (trottoir, piste cyclable,...) les travaux sur réseaux AEP ne sont pas contraints pas des disponibilités foncières et peuvent être effectués en amont.

Ce rapport AVP est constitué :

- Du présent « Rapport AVP » comprenant :
 - La présentation du projet d'aménagement de la RD55 phase AVP ;
 - La présentation des travaux sur réseaux d'AEP ;
 - L'estimation relative aux travaux sur réseaux d'AEP ;
 - La liste des points de vigilances relatifs aux travaux sur réseaux d'AEP qui seront étudiés en phase ultérieure ;
- Du Dossier des pièces graphiques comprenant le plan de situation, les plans des travaux sur réseaux AEP ainsi que les plans et coupes types d'aménagement et réseaux relatifs au projet d'aménagement de la RD55.

Le maître d'ouvrage de la présente étude est la commune de la Plaine des Palmistes.

2 PRESENTATION DU PROJET D'AMENAGEMENT DE LA RD55

Les études AVP du projet d'aménagement de la RD55 ont été réalisées en novembre 2018 pour le compte du Département de La Réunion.

2.1 Situation

Le projet prend place sur la RD55 sur le territoire de la commune de la Plaine des Palmistes.



Figure 1 : Plan de situation

2.2 Rappel des études antérieures

Les études d'avant-projet se basent sur :

- l'étude de faisabilité – Esquisse de SODEXI (décembre 2015),
- les études préliminaires réalisées en avril 2018,
- les compléments topographiques transmis concernant le nouveau giratoire réalisé sur la RN,
- les réunions de travail et de coordination avec le CD974, les services de la Plaine des Palmistes et les concessionnaires.

2.3 Géométrie

2.3.1 Section courante

Le projet d'aménagement de la RD55 est inscrit majoritairement dans un site urbanisé de type parcelle individuelle avec « case à terre » et accès véhicule individuel. Il n'y a pas de stationnement sur la voie publique.

Le projet nécessitera la reprise d'une partie des clôtures, principalement côté nord, afin de permettre la réalisation de l'aménagement projeté.

La plupart des accès riverains seront repris afin :

- D'assurer le raccordement altimétrique des accès au nouveau profil de la route,
- Rectifier les ponceaux d'accès aux parcelles côté nord qui provoque souvent une réduction de la section hydraulique.

Principales caractéristiques de la voie :

- Longueur de la section entre les 2 aménagements giratoire RN et RD55 : L=1060 m ;
- Nombre de carrefours : 4 dont 2 TAG

- Déclivité : la RD55 s'inscrit dans un contexte de topographie présentant des pentes faibles (<2%) sur la majeure partie du linéaire. Localement, au niveau de la rue Etienne la Feuillade, la pente atteint 7.7% sur un faible linéaire.

2.3.2 Tracé en plan

Le calage en plan a été conçu pour se caler au mieux sur les emprises disponibles en se positionnant le long du caniveau conservé. Des modifications plus conséquentes ont dû être faites pour l'aménagement des carrefours des rues Thévenin et Feuillade (passage du caniveau en dalot souterrain, reprise de l'axe en plan...).

2.3.3 Profil en travers

La voirie sera réaménagée afin d'avoir une chaussée de largeur minimale de 5,5 m comprenant deux voies de 2,75 m. Un trottoir de 1,40 m sera aménagé côté Nord sur l'ensemble du tronçon. Le fossé existant côté Sud sera conservé et le fossé existant côté Nord sera supprimé et remplacé par un ouvrage souterrain. Des regards avaloirs seront positionnés aux points bas de la chaussée afin de récolter les eaux pluviales côté Nord.

La mairie a indiqué son souhait d'avoir des bandes cyclables sur ce linéaire en continuité de celle réalisées dans le cadre de l'aménagement du giratoire sur la RN3. Des bandes cyclables de 1,25 m de largeur intégrées à la chaussée nécessiteront cependant d'obtenir des emprises supplémentaires sur une partie du tronçon (Cf. profils types).

Des bordures anti-stationnement seront prévues le long du trottoir sur l'ensemble du linéaire.

Des garde-corps de sécurité seront positionnés le long de la piste cyclable côté Sud qui longe le fossé existant conservé.

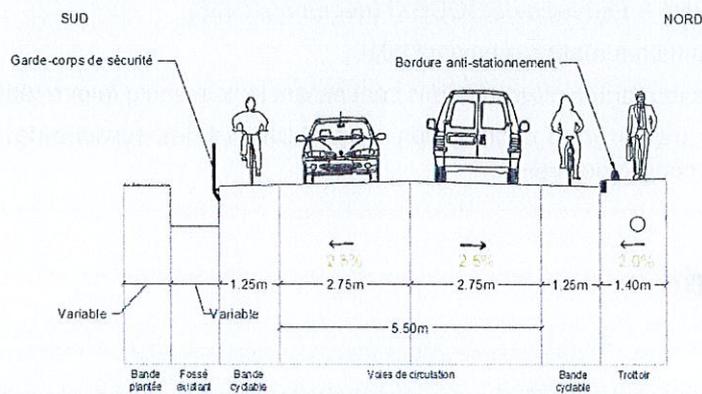


Figure 2 : Profil en travers type intégrant l'aménagement de bandes cyclables

Le profil en travers variera en fonction des aménagements.

2.3.4 Profil en long

Le profil en long a été calé légèrement au-dessus de la voie actuelle. La requalification consistera en un décapage de la couche de roulement actuelle sur environ 6 à 10 cm selon le profil avant reconstitution de la structure de chaussée en GB2 12cm +BBSG 6 cm.

2.3.5 Carrefours

Il est prévu l'aménagement de 2 carrefours permettant des échanges avec les principales voies intersectées et raccordées :

- ▷ Carrefour RD55/Rue Thévenin : création d'un tourne-à-gauche.
- ▷ Carrefour RD55/rue de La Feuillade : création d'un tourne-à-gauche.

2.3.6 Raccordements sur voirie

La RD55 se raccorde :

- ▷ à l'est, sur la voirie réaménagée récemment par la Région dans le cadre de la réalisation du giratoire RN3/RD55,
- ▷ à l'ouest, sur la voirie qui a également été réaménagée dans le cadre de la réalisation du giratoire RD55/rue des Remparts.

2.3.7 Accès aux parcelles riveraines

La RD55 est bordée tout le long de la partie en agglomération de parcelles bâti ayant chacune un accès direct sur la chaussée. Ces accès seront en parties repris afin :

- ▷ D'assurer le raccordement altimétrique sur la chaussée dont le profil en long sera légèrement surélevé
- ▷ De réfectionner les revêtements suite à la reprise des branchements concessionnaires
- ▷ De modifier la limite domaine public/domaine privé en cas d'acquisition foncière nécessaire au projet,
- ▷ Recalibrer les ponceaux qui permettent de passer au-dessus du caniveau côté sud dont certains sont sous-dimensionnés.

2.4 Voirie

2.4.1 Revêtements

- Chaussée et bande cyclable : BBSG 0/10, ép : 6 cm
- Trottoir : béton balayé, ép : 12 cm

2.4.2 Structure de chaussée

Dans le cas d'une réhabilitation de la voirie par décaissement partiel de cette dernière, le dimensionnement s'effectue comme pour une chaussée neuve en choisissant des matériaux permettant d'obtenir, avec l'épaisseur disponible, une structure de chaussée capable de supporter le trafic prévu pendant la durée de service fixée avec le risque choisi.

Le dimensionnement est établi en suivant la démarche préconisée par le Guide CERTU Dimensionnement des structures de chaussées urbaines., 2000. Il respectera également la norme NF P98-086 :2011.

Sur la base d'un trafic moyen journalier de 34 PL/j/sens, le nombre d'essieux équivalent est de 27 178.

Ce chiffre conduit à la structure suivante :

- ▷ Plate-forme support : PF1 (EV2 > 20MPa)
- ▷ Une couche de base en grave bitume sur 12 cm ;
- ▷ Une couche de roulement en béton bitumineux sur 6 cm.

2.4.3 Bordures

- Bordure des îlots de séparation : I2
- Bordure de délimitation de voirie : T2
- Bordure caniveau sur section faiblement pentée : CS1
- Bordure accès riverain : des « bateaux » réalisés en bordure A2 ou T2 rabaissée seront aménagés à chaque entrée riveraine.

2.4.4 Signalisation horizontale et verticale

La signalisation sera conforme aux règles définies par le livre 7 de la signalisation routière du Ministère de l'Équipement, du Logement, des Transports et du Tourisme.

La délimitation des voies en section courante sera matérialisée par un marquage au sol en peinture blanche rétro réfléchissante normalisée.

Le marquage d'approche aux îlots sera matérialisé par un zébra.

La signalisation verticale de police sera marquée par des panneaux homologués de **gamme normale**, réfléctorisés et de classe II.

La vitesse sera limitée à 50km/h sur l'ensemble de la section.

La signalisation directionnelle sera adaptée à la typologie des aménagements de carrefours.

2.4.5 Aménagements paysagers

Les emprises étant très contraintes, il ne reste que peu de place pour l'aménagement paysager.

Les quelques délaissés de voirie sont pour l'instant simplement engazonnés. Ce choix sera discuté en concertation avec la mairie.

2.4.6 Mobilier urbain

Il existe actuellement un seul abri-bus sur la section de la RD55 concernée par l'aménagement.

L'aménagement projeté libère de la place pour la pose d'un abri-bus sur l'arrêt en vis-à-vis de l'actuel. La demande devra être réalisée auprès de l'exploitant du réseau Car Jaunes

2.4.7 Passerelle

Au niveau de la ravine de Bras Creux, il sera nécessaire de réaliser une passerelle pour assurer la continuité du trottoir et de la piste cyclable côté nord.

Cet ouvrage respectera les impératifs techniques liés à ce type d'ouvrage et au maintien de la transparence hydraulique. Ils seront réalisés sur la base d'une structure métallique sur culée avec un platelage bois.

2.4.8 Dispositifs de retenue

Un garde-corps sera mis en place côté sud, afin de sécuriser la bande cyclable longeant le caniveau.

2.5 Hydraulique

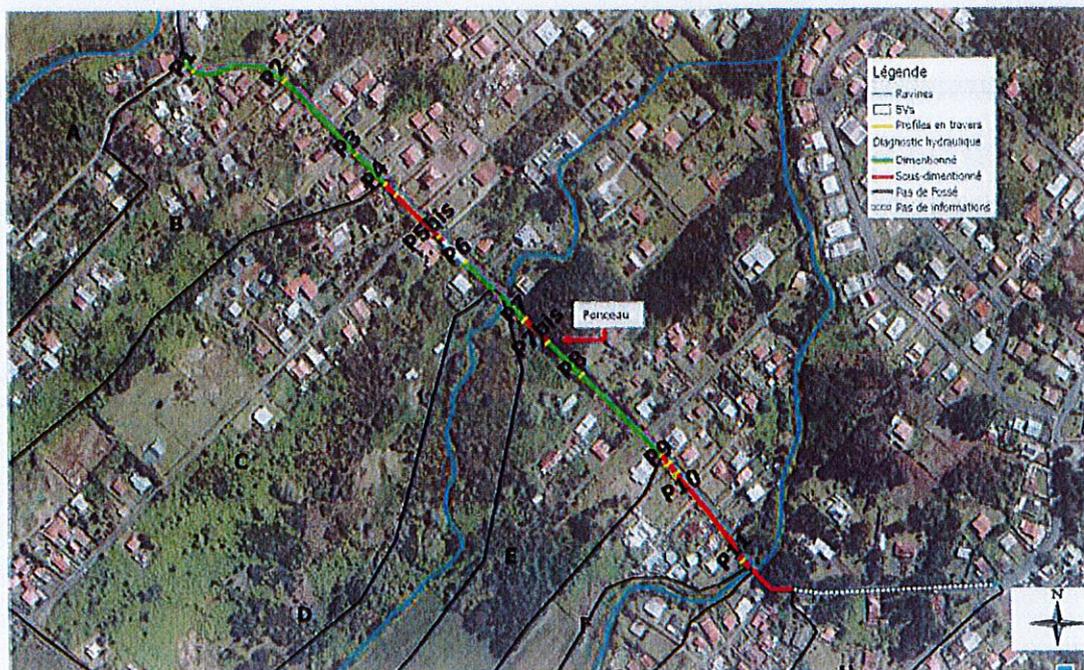


Figure 3 : Découpage des bassins versants

Il existe actuellement deux caniveaux de part et d'autre de la chaussée. Seul le caniveau sud est sollicité pour récupérer les eaux issues des bassins versant amont. Le caniveau nord est très peu mobilisé car la grande majorité des parcelles attenantes sont en contrebas de la chaussée. Il ne sert donc uniquement qu'à drainer les eaux de la voirie.

L'étude hydraulique menée en phase diagnostic a été affinée par tronçon homogène afin de contrôler la capacité d'évacuation du caniveau sud et proposer un recalibrage le cas échéant.

Il s'avère que le caniveau existant est suffisamment dimensionné sur la majeure partie du linéaire.

Les ouvrages correspondant aux franchissements des ravines ont fait l'objet d'une vérification capacitaires lors des études de diagnostic et ne présentent pas de problème.

Le caniveau nord, ne récupérant lui que les EP d'une demi-chaussée sera remplacé par un réseau souterrain constitué de canalisation PVC DN300 à 400 permettant de faire transiter un débit de pointe maximum de l'ordre de 0.05 m³/s.

Les sections sous-dimensionnées identifiées feront l'objet d'une requalification

Les ponceaux ou dalots des accès riverains provoquant des réductions de gabarit hydraulique seront remplacés.

2.6 Réseaux (hors AEP)

2.6.1 Réseau TIC & Téléphonie

Les travaux relatifs à l'effacement des réseaux aériens télécom consisteront en la réalisation :

- D'un tronçon principal situé tout le long du projet constitué de fourreaux (5 Ø42/50+ 1 Ø60) et de chambres de tirage type L3T ou K2C espacées de 50 à 80 ml environ.
- Les chambres de tirage sont positionnées sous espaces verts et trottoir (chambre type L), ou sous voirie (chambre type K). Les fourreaux et les chambres préfabriquées sont homologués Orange ; les trappes métalliques des chambres L, sous espaces verts et trottoirs, sont de classe 250 KN et de classe 400 KN pour celle de type K, située sous voirie.
- Les raccordements se feront de part et d'autre du projet sur les réseaux concessionnaires Orange existants (souterrain à l'est, aérien à l'ouest).
- Le long de la RD55, des antennes de remontée aérosouterraine permettront de raccorder les infrastructures existantes dans les rues et venelles croisées.
- Les Fourreaux télécommunications seront de type PVC gris aiguillé. Les rayons de courbure minimum seront respectés. Les câbles de tirage seront en nylon. Pour les remontées aérosouterraines, des coudes dits « grands rayons » seront utilisés.

La reprise des branchements aérien consistera en :

- La pose de fourreaux (1 x 42/50) jusqu'à la limite séparative de la parcelle+1m à l'intérieur de la parcelle ;
- La pose de borne pavillonnaire pour le réseau cuivre ;
- Le basculement des réseaux de l'aérien vers le souterrain et la dépose des supports existant seront réalisés par les différentes opérateurs télécom présents (ORANGE, ZEOP,...).

A noter que les travaux sur réseaux TIC et téléphonie ne peuvent pas être anticipés avec les travaux sur réseaux d'AEP car sont incompatibles avec les emprises disponibles actuellement (réseaux sous futur trottoir).

2.6.2 Réseaux basse tension et HTA

L'effacement des réseaux aériens sera réalisé par le SIDELEC.

A noter qu'une coordination avec le SIDELEC pour les travaux d'enfouissement des réseaux aériens est à prévoir en phase d'étude PRO afin de bien caler les différents réseaux sur le profil en travers.

Un transformateur EDF est présent sur l'emprise du projet. Sa position n'étant pas compatible avec les aménagements projetés, il sera nécessaire de le déplacer de l'autre côté de la route.

2.6.3 Réseau éclairage

Un réseau d'éclairage public sera mis en place ultérieurement pas la commune, néanmoins dans le cadre de l'étude d'aménagement de la RD55, des fourreaux (TPC 63) et la câbléte de cuivre seront posés en attente.

Les matériels et équipement ne sont pas définis à ce jour.

3 TRAVAUX SUR RESEAUX D'AEP

3.1 Principe

En amont au projet d'aménagement de la RD55 décrit dans le paragraphe précédemment, il est prévu la réalisation des travaux sur réseaux AEP. Ces travaux consistent au remplacement des réseaux AEP par une nouvelle canalisation en fonte DN150 ainsi qu'à la reprise de l'ensemble des branchements riverains sur cette nouvelle canalisation.

3.2 Localisation

La nouvelle canalisation sera déployée sur 900 mètre linéaire environ, depuis l'extrémité ouest, au raccordement de la parcelle AN 115 au niveau du giratoire RD55/rue des Remparts jusqu'à l'extrémité est, en amont de la traversée de la ravine Bras creux.

3.3 Trame d'extension

A la demande de la mairie, le réseau AEP de la RD55 sera repris en DN150 en remplacement des vieux réseaux existants (DN100 au nord et PVC50 au sud) qui posent des problèmes d'exploitation (casses, bouche à clés dans les caniveaux...).

3.4 Equipements

Des ventouses et vidanges ont été prévues aux points hauts et bas des tronçons de réseaux du projet.

Des vannes de sectionnements sont prévues permettant d'isoler les tronçons de réseaux.

Les branchements des riverains seront repris et raccordés sur le nouveau réseau en FTE150.

3.5 Défense incendie

Deux poteaux projetés et le raccordement d'un poteau existant sont prévus en accotement de la RD55 afin d'assurer la défense incendie du secteur.

Les distances maximales de 150 m par voie carrossable sont respectées.

3.6 Abandon des réseaux existants

Dans la mesure où les canalisations et ouvrages AEP existant ne rentrent pas en contradiction avec les aménagements projetés, ces derniers seront simplement déconnectés et manchonnés et laissés en place.

3.7 Implantation et caractéristiques du réseau

Le réseau DN150 neuf posé sera implanté sous la demi-chaussée nord en dehors des voies d'emprise des essieux donc à l'axe de la voie.

Les canalisations seront constituées par des tuyaux circulaires en fonte ductile à joints automatiques standard et PEHD PN 16 bars bande bleue alimentaire ; l'ensemble des pièces sera de série PN16 bars.

Le lit de pose (sable), les remblais, la pose, le calage (butées) et les essais de pression seront effectués conformément aux dispositions du Fascicule N° 71 du CCTG.

4 ESTIMATION DES TRAVAUX SUR RESEAUX D'AEP

L'estimation des travaux s'élève à 286 741 € HT. Le détail est donné page suivante.

Cette estimation comprend l'ensemble des travaux relatifs aux réseaux d'AEP. En l'absence de calendrier précis permettant d'envisager un enchaînement rapide avec les travaux d'aménagement par le CD974, nous avons chiffré une réfection du revêtement sur tranchée en enrobé 0/10.

Travaux sur réseaux AEP RD55		
ESTIMATION DES TRAVAUX AVP		
POSTE N°	INTITULE	MONTANT €HT
100	PRIX GENERAUX	52 100 €
200	TRAVAUX PREPARATOIRES	61 900 €
300	RESEAUX AEP	159 087 €
	SOUS-TOTAL €HT	273 087 €
	DIVERS ET IMPREVUS 5%	13 654 €
	TOTAL €HT	286 741 €

Elle ne comprend pas l'ensemble des travaux du projet d'aménagement de la RD55 (hors réseaux AEP), à savoir :

- Les travaux de nettoyage et de démolition non nécessaires au préalable des travaux sur réseaux AEP,
- Les travaux de terrassements et de nivellement,
- Les travaux de réseaux d'assainissement et de réseaux secs y compris les dévoiements et effacements des réseaux télécom et les fourreaux et câblette de l'éclairage public,
- Des provisions pour la réalisation des tranchées BT/HTA pour pose des câbles en tranchée ouverte par le SIDELEC
- Les travaux de voiries y compris les rétablissements de voiries existantes,
- La fourniture et la pose de candélabre sur la base d'une interdistance d'environ 20m.
- Les travaux de déplacement du poste de transformation et l'enfouissement des réseaux HTA/BT qui seront réalisés par le SIDELEC. Les travaux du SIDELEC devront prendre en charge la pose d'un fourreau télécom en partie privative pour que le basculement des réseaux télécom de l'aérien vers le souterrain puisse se faire.
- Les couts d'acquisition du foncier.

L'estimation détaillée est transmise dans un document séparé.

5 POINTS DE VIGILANCE

Les points de vigilance énoncés ci-dessous seront détaillés en phase d'étude PRO.

- Coordination avec SIDELEC : les travaux d'enfouissement des réseaux aériens sont réalisés indépendamment du projet d'aménagement de la RD55 par SIDELEC. Une rencontre est à prévoir en phase PRO afin de coordonner leur travaux d'un point de vue tant spatial que temporel et limiter les interfaces.
- Positionnement des comptages en fonction des futurs aménagements de la RD 55 : l'emplacement des ouvrages de comptages sera défini précisément en phase PRO afin de permettre la compatibilité à la fois avec l'aménagement existant et l'aménagement projeté, compte-tenu des acquisitions foncières futures.
- Altimétrie des réseaux et branchements AEP tenant compte des futurs aménagements (passage sous réseaux/caniveaux EP)

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20190413-DCM23-130419-
DE
Date de télétransmission : 18/04/2019
Date de réception préfecture : 18/04/2019